

Conseil municipal

Séance du mardi 5 juillet 2005 à 20 h 30

Compte rendu sommaire

1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture

1-1 Budget communal

Le Conseil municipal a adopté la 1^{ère} décision modificative à apporter au budget principal de la Commune pour 2005 annexée au présent compte rendu (Annexe n°1). Cette DM n°1 est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 254 000 €, dont 8 400 € pour la section de fonctionnement et 245 600 € pour la section d'investissement.

Le Conseil a également décidé de placer pour une durée de 3 mois renouvelable, la somme de 230 000 € issue du legs de Emile COSSEC.

1-2 Elaboration du PLU – Rapport d'étape – PADD

Le Conseil a débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) défini par le groupe de travail chargé de l'élaboration du PLU avec le concours du bureau d'étude GEOLITT.

1-3 Révision simplifiée du PLU au Hellen – Dérogation à la loi Barnier

Dans le cadre de la révision simplifiée du PLU dans le secteur du Hellen, le conseil a décidé de déroger à la disposition de la loi BARNIER qui fait obligation aux demandeurs d'autorisations de construire de respecter un recul de 75 mètre par rapport à l'axe des voies classées à grande circulation. Dans le cas précis du secteur du Hellen, le recul sera limité à 40 mètres de l'axe de la route départementale n°785.

1-4 Etude d'aménagement secteur sud de la Commune – Demande de subvention FAUR

Le Conseil a décidé de solliciter une subvention du Conseil régional de Bretagne au titre du Fonds d'Aménagement Urbain Régional (FAUR) pour contribuer au financement d'une étude à mener conjointement avec la ville de Pont-l'Abbé et portant sur l'aménagement de la zone limitrophe des deux Communes et notamment : à Plonéour-Lanvern : Canapé, Saint-Julien, Kéraden, Brénavec, Moulin d'Ascoët ; à Pont l'Abbé : le parc de loisirs, l'ancienne gare et ses abords, la rue de Ster Vad et la rue Charles Le Goffic jusqu'au Pont Guern.

1-5 Biens de la Commune – Application de l'article L 2241-1 du CGCT

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités locales stipule : « ... *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants ..., donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ...* ». Le Conseil a délibéré formellement sur ce bilan pour l'année 2004 lequel était déjà annexé au compte administratif adopté lors de la réunion du 29 mars 2005.

1-6 Lotissement de Maner Laou – Prix de vente des terrains

Le Conseil a fixé à 35 € par mètre carré le prix de vente du terrain communal dans le lotissement de Maner Laou. Ce lotissement comprend 3 lots communaux.

1-7 Acquisition de terrain à Kéraden – Modification de la délibération du 29 juin 2004

Lors de sa réunion du 29 juin 2004, le Conseil avait décidé d'acquérir plusieurs terrains dans le quartier de Kéraden appartenant aux consorts DANIEL. A l'époque le document d'arpentage d'une parcelle concernée n'avait pas été préparé, aussi la surface de ce terrain ne pouvait être appréciée de manière exacte. Le Conseil a pris acte des surfaces exactes de chacune des parcelles et confirmé sa décision du 29 juin 2004 portant sur leur acquisition pour une surface totale de 28 409 m² au prix de 6.10 €/m².

1-8 Contrats de prestation de service

Le Conseil a décidé de passer les conventions de services concernant :

- la fourniture d'énergie (gaz de ville) pour le chauffage des installations de production d'eau chaude dans les sanitaires de la salle omnisports. Il s'agit d'un contrat de 3 ans à conclure avec Gaz de France. Le prix est composé d'un terme fixe de 888 €HT/an et de deux termes variables selon la quantité consommée ;
- la maintenance des installations informatiques de la Mairie (le serveur et son logiciel d'exploitation). Suite au changement du serveur un nouveau contrat a été proposé par SOMAINTEL NCI. Il concerne l'assistance sur le réseau pour 3 ans (redevance de 600 €HT/an), ainsi que l'extension de garantie sur site pour 3 ans également (redevance de 630 €HT pour ces 3 ans).

1-9 Programme de développement

Le Conseil a décidé d'engager un programme d'étude et d'équipements s'inscrivant dans une logique de développement durable :

- en premier lieu, une étude de faisabilité technico-économique sera réalisée dans la perspective de l'installation d'une chaudière fonctionnant au bois dans l'un des équipements communaux,
- des travaux visant à installer un dispositif de récupération et réutilisation dans les sanitaires des eaux de pluie à l'école maternelle, pour un coût estimé à 12 000 €HT,
- l'installation, aux services techniques municipaux de cuves de récupération d'eau pluviale pour l'arrosage, le prix est estimé à 5 000 €HT,
- l'installation, dans les salles de restaurant scolaire, d'équipements de traitement de l'eau du réseau afin de l'utiliser plus largement, notamment pour la boisson en remplacement de l'eau embouteillée, le coût est estimé à 10 000 €HT pour l'ensemble.

1-10 Concession électricité et gaz – Rapport annuel 2004

Le Conseil a pris acte du rapport sur la concession d'électricité et de gaz pour 2004 présenté en séance. Ce rapport est annexé au présent compte rendu sommaire (Annexe n°2).

1-11 Production distribution et traitement de l'eau – Rapport annuel 2004

Le Conseil a pris acte du rapport sur la production, la distribution et le traitement de l'eau en 2004. Ce rapport est annexé au présent compte rendu sommaire (Annexe n°3).

1-12 CCHPB – Modification des statuts pour la définition de l'intérêt communautaire

Le Conseil a validé le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. La modification porte notamment sur la définition de la notion « d'intérêt communautaire » conformément à la loi LRL du 13 août 2004.

1-13 Subventions

Le Conseil a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des cavaliers du Trèfle : 1 000 €,
- Commune de Tréguennec : 1 000 €,
- Comité d'animation : 439 €
- Le « Carrefour des Saveurs et des Métiers de Bouche » des 13, 14 et 15 mai 2005, a bénéficié d'une aide de 6005 € au titre de l'ODESCA. Cette somme sera portée au crédit de la Commune. Elle est ventilée au profit de la Fédération des Boulangers du Finistère pour 3808.97 € et de la Chambre des métiers du Finistère pour le solde, soit 2196.03 €.

2 – Commission des affaires scolaires et sociales

2-1 Transports scolaires – Convention de mandat et marché

Le Conseil a décidé de prolonger par avenant pour une année supplémentaire, la convention de mandat conclue pour une durée de 6 ans en juillet 2002, entre le Conseil général du Finistère et la Commune aux termes de laquelle le Département a délégué à la Commune une partie de sa compétence en matière de transports scolaires.

Cette prolongation permettra de faire coïncider le terme de la convention avec le terme du nouveau marché conclu avec le transporteur (SE Transports LE CŒUR de Pouldreuzic) ; le Maire a été autorisé à signer ce marché.

2-2 Ecole élémentaire publique – Subvention exceptionnelle

Le Conseil a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € pour contribuer au financement des frais supportés par l'intervenant dans le cadre de l'enseignement de la musique à l'école.

3 – Administration générale

3-1 Personnel communal (rapport supplémentaire)

Le Conseil a décidé de créer les trois postes suivants qui s'ajoutent au tableau des effectifs du personnel communal :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'agent d'entretien qualifié,
- un poste d'agent d'entretien qualifié à temps non complet de 28h15 hebdomadaire.

Par ailleurs, le Conseil a autorisé le Maire à verser une gratification aux stagiaires accueillis en Mairie.

3-2 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

Le Conseil a pris acte des derniers marchés passés sous la forme de la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics :

- fourniture et pose de revêtements de sols et muraux dans divers bâtiments communaux,
- programme 2005 de peinture routière,
- acquisition d'une tondeuse auto-portée et reprise d'un matériel ancien,
- lotissement de Maner Laou – Mission complète de maîtrise d'œuvre,
- vérification des installations et matériels de protection contre l'incendie,
- vérification des équipements sportifs et aires de jeux,
- fourniture de papier reprographie,
- fourniture de produits phytosanitaires et engrais,
- fourniture de mobilier scolaire,
- fourniture d'un serveur informatique et travaux de câblage,

- fourniture de matériel vidéo,
- travaux sur réseau d'éclairage public,
- travaux de remise en état d'une installation électrique et changement de convecteurs,
- travaux d'entretien d'espaces verts communaux,
- achat d'un minibus,
- avenants divers.

3-3 Dénomination de voie

Le Conseil a décidé de retenir le nom de « rue Yann ar Goff » pour la voie de liaison entre la place Yann ar Goff et la rue René Le Berre.

3-4 Elaboration de la liste des jurés pour 2006

Dans la perspective de la constitution de la liste des jurés pour 2006, le Conseil a procédé au tirage au sort, à partir des listes électorales de PLONEOUR-LANVERN et de TREMEOC.

A Plonéour-Lanvern, le 6 juillet 2005
Le Maire,

Michel CANEVET